

RÉSOLUTION

Liaisons ferroviaires: Le réseau doit irriguer l'ensemble du pays

Dans ses informations récentes relatives à RAIL 2030, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC affirme vouloir axer sur le long terme le développement ferroviaire sur les directives stratégiques suivantes :

1. Compléter le concept des nœuds introduit avec RAIL 2000
2. Accroître l'offre et élargir les capacités de transport
3. Augmenter la vitesse sur des tronçons déterminés.

OUESTRAIL tient à relever que pour compléter le concept des points nodaux en Suisse occidentale, des réductions de temps de parcours seront indispensables. Cela concerne notamment les liaisons Lausanne – Brigue, Genève – Bâle via Bienne (Tunnel de Gléresse) / Delémont et Genève – Berne.

Pour OUESTRAIL, les principes suivants doivent également avoir un degré élevé de priorité :

- ⇒ L'offre de transports publics doit irriguer l'ensemble du pays par une offre minimale de base
- ⇒ La fréquence à la demi-heure au minimum doit être proposée sur l'ensemble du réseau grandes lignes, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.
- ⇒ En trafic Nord – Sud, la liaison Berne – Viège / Brigue par le tunnel de base du Lötschberg doit être aménagée pour assurer une cadence à la demi-heure en trafic voyageurs.
- ⇒ La capacité des gares devra être rapidement adaptée à la forte croissance du trafic

Dans le même esprit, les quatre liaisons TGV entre la Suisse et la France (Genève – Paris, Lausanne / Vallorbe – Paris, Berne / Neuchâtel – Paris et Bâle Paris) sont à maintenir et à consolider. Le raccordement au TGV Rhin-Rhône par la liaison Bienne – Belfort, d'une part, et la modernisation de la liaison La Chaux-de-Fonds – Besançon-Auxon d'autre part, est à réaliser au plus vite.

En ce qui concerne le financement de l'infrastructure, OUESTRAIL estime qu'il incombe pour l'essentiel à la Confédération. En revanche, OUESTRAIL considère que les augmentations du prix du billet annoncées, dans leur ampleur, sont contraires à la volonté de transférer du trafic de la route au rail.

OUESTRAIL veillera à ce que l'offre ferroviaire de Suisse occidentale réponde à ces critères et que les aménagements nécessaires seront pris en compte dans le cadre de RAIL 2030 dont la consultation vient de débiter.

Résolution adoptée à l'assemblée générale ordinaire d'OUESTRAIL du 1^{er} avril 2011 à la Neuveville

Renseignements complémentaires :

Claude **Hêche**, Président OUESTRAIL, Conseiller aux Etats, 079 457 32 89

Jean-Claude **Hennet**, secrétaire général OUESTRAIL, 032 423 39 15 et 079 250 86 64